

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1047 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1047

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date de publication
17 juillet 1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2° classe Gouled Barre, mle 2499, du dépôt de la Milice à Djibouti, est licencié pour «raison disciplinaire » pour compter du 1er août 1964.